

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 20 AVRIL 2020

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1.	Serge Gracovetsky	<p style="text-align: center;"><u>Question pour la séance du 20 avril 2020</u> <u>Avis de motion sur le règlement sur les nuisances</u> <u>Article 3.2 de l'ordre du jour</u> Serge Gracovetsky 209 dauphine St-Lambert</p> <p>Question # 1 - N'y a-t-il pas un conflit d'intérêt pour un conseiller de voter favorablement sur une proposition dont le but est de lui éviter de se faire reprocher d'éventuelles décisions controversées en des termes clairs et sans ambiguïté ?</p> <p>Question # 2 - Les conseillers ne seront pas toujours conseillers et retourneront un jour à leur statut de simple citoyen. Est-ce que cela leur convient de voir leur liberté de s'exprimer abolie par un règlement, dont la validité n'a même pas été établie par un jugement déclaratoire, sur un conflit potentiel avec les libertés de la personne et de l'expression qui sont garanties par notre constitution ?</p> <p>Si un conseiller sait qu'une malversation a pu se produire, sera-t-il encore libre de la rapporter ? Est-ce-que son intervention risquerait d'offenser les fonctionnaires locaux responsables ? Dans ce cas le conseiller pourrait-il se retrouver visé par une mise en demeure ou pire ? Est-ce que cette modification du chapitre des nuisances pourrait être perçue comme étant une tentative d'accélérer le mécanisme d'intimidation des citoyens ? Cette autocratie donne-t-elle le champ libre aux « petits amis » ?</p> <p>Il nous faut dénoncer haut et fort ces tentatives injustifiables et possiblement illégales. Par exemple, comment quantifier les tentatives répétées de la mairie de re-soumettre constamment les résolutions qui ont été précédemment rejetées ?</p> <p>a) – <i>Ai-je le droit de me sentir offensé dans mon intelligence quand, à la suite du vote de rejection du registre dans l'affaire du parc du Limousin en octobre 2018, une tentative de contournement de la loi des cités et villes (sans compter la volonté populaire) fut lancée par la mairie. Cette tentative fut défaite de nouveau sous la pression du peuple. Mais, je pose la question :</i></p>	Mairie Conseil G. Pichet M. Gerbeau

	<p>Question # 3 - Pourquoi l'administration de la ville peut-elle ignorer ses citoyens sans vergogne ni conséquences pour les élus responsables ? Si les démarches de l'administration sont justes, équitables et dans le bien de tous, pourquoi se protéger par des règlements visant à bâillonner les citoyens ? Par exemple :</p> <p><i>b) – Que penser de l'affaire Trigone où la direction générale, en dépit des avertissements du Canadien National (qui considérait que la ville prenait des «décisions urbanistiques négligentes»), s'est permis de violer toutes les ententes entre les chemins de fer du Canada et les municipalités du Canada en réduisant la marge arrière à 6 mètres au lieu des 30 mètres recommandés, condamnant ainsi les citoyens qui vivent dans ces immeubles à une mort atroce en cas de répétition de la tragédie du Lac Mégantic ?</i></p> <p><i>c) – Et que penser de l'attitude du maire qui a affirmé en séance publique (et donc dûment enregistrée) que cette situation s'est déroulée bien avant la tragédie Mégantic. La vérité est que la tragédie s'est déroulée en juillet 2013 alors que la préparation du terrain de la première tour Trigone n'était pas terminée et donc aurait pu être arrêtée. Et que la deuxième tour ne s'est construite que DEUX années plus tard (2015) et une troisième tour QUATRE ans plus tard (2017).</i></p> <p><i>d) – Comment interpréter cet état de fait autrement que par une négligence ou pire, par une incompétence de la part de la direction générale ? Il nous faut une enquête en bonne et due forme par des personnes neutres. Qu'il y a-t-il d'insultant à dénoncer ces excès en des termes forts et réclamer l'intervention des pouvoirs publics ?</i></p> <p>Je pourrais citer des dizaines de cas où les avoirs des citoyens ont été gaspillés dans des opérations fumeuses, mal ficelées, et, sans que la direction de la ville ne fournisse un minimum d'explications sur les implications à long terme de ces dérives. Pourquoi est-ce que la ville qui a une grande dette, continue de dépenser en empruntant alors que la pandémie Covid-19 fait des ravages qui conduiront inévitablement à une réduction importantes des revenus ? Je vous encourage à lire cet excellent article qui décrit la situation de la ville de Vancouver qui, après avoir dépensé sans compter se trouve aujourd'hui au bord de la faillite. https://www.journaldemontreal.com/2020/04/13/le-maire-de-vancouver-craint-la-faillite-de-sa-ville</p> <p>Question # 4 - Pourquoi la mairie refuse-t-elle de fournir les informations financières à court et à long terme sur les conséquences de ces projets sur l'avenir de notre ville ? En quoi les stratégies dépensières de l'administration font-elles prendre un risque déraisonnable à notre ville ?</p> <p>Question # 5 - Pourquoi ne devrait-on pas se sentir indigné du peu de respect que la mairie nous témoigne ? Lors de la séance du 23 mars, le maire s'indignait du fait que certaines questions écrites ne lui montraient pas suffisamment de respect. Le maire comprend-t-il que le respect qui est du par défaut à un élu est une commodité qui peut se dégrader en fonction du comportement de l'élu ? Le maire peut-il continuer à intimider les concitoyens et espérer qu'ils démontrent un niveau de respect différent de celui qui leur est porté ? Violer le droit de parole des citoyens n'est-elle pas la preuve flagrante et offensante du manque de respect de cette administration envers ses administrés ?</p>	
--	--	--

	<p>Question # 6 - Comment la direction générale peut-elle justifier le très haut taux de roulement du personnel depuis les dernières élections ? Y-a-t-il une corrélation entre les agissements du maire (réorganisation coûteuse du Centre des Loisirs etc..) et l'atmosphère de travail lourde qui règne à l'hôtel de ville par suite des comportements du maire et de la direction générale ?</p> <p>Demande # 1 - En conséquence, je vous demande, comme gage de votre compréhension et de votre bonne foi, de bien vouloir retirer cette tentative d'intimidation. Plus particulièrement j'attire votre attention sur l'article 1 (Définition) ou vous vous donnez le droit d'agir sur une propriété privée ainsi que l'article 7A qui est vague car il ne contient aucune définition de blasphème ou insulte, ce qui ouvre la porte à bien des abus visant possiblement à intimider les citoyens.</p> <p>Demande # 2 - Je vous demande de rajouter que le refus de la ville de fournir tous les renseignements sur l'utilisation des finances de la ville soit déclaré comme étant une grave nuisance publique et que les fonctionnaires ou élus refusant de justifier leurs actions soient punis en accordance avec le tableau donné à l'article 8.2.</p> <p>Suggestion - Il semble que vous devriez demander au tribunal de vérifier si la généralité de ce règlement n'empiète pas sur les droits fondamentaux que les citoyens ont de s'exprimer librement et d'avoir une opinion différente de ceux ou celles qui ont le privilège de nous diriger à nos frais.</p> <p>Réponse au sujet des modifications du règlement sur les nuisances : À la demande du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), nous mettons à jour notre règlement sur les nuisances adopté par l'agglomération de Longueuil, tel que Granby et Boucherville. Nous donnerons un avis de motion ce soir et le mois prochain les élus seront amenés à voter pour ou contre ou à le retirer. C'est sous la recommandation du SPAL.</p> <p>Réponse sur les dépenses malgré la pandémie : La Ville gère son budget avec précaution, notre comité des ressources humaines et des finances se réunit régulièrement et les nous sommes conscients de la crise et nous avons demandé au directeur des finances de nous faire des prévisions et nous les aurons jeudi lors de notre prochain comité. Nous agissons dans le respect de notre budget.</p> <p>Réponse sur la direction du greffe : Si vous regardez les autres municipalités, il y a toujours un roulement. Des gens font des choix de carrière. Les gens nous quittent en bon termes. L'assistante greffière, Mme Pellerin, est partie relever de nouveaux défis et notre greffier, M. Gerbeau, nous quitte pour retourner avec la Ville de Montréal. Cela nous donne, comme organisation, une occasion pour nous de revoir nos façons de fonctionner et nous permet de nous améliorer.</p>	
--	---	--

2.	Marc Edwards	<p>Bonjour Marc Edwards, 766 Boulevard Queen, Saint-Lambert, QC J4R 1J8</p> <p>Est-ce que de me présenter au micro lors d'une séance du conseil et de dire au Maire "qu'il manque d'humanité, qu'il n'est pas humain" enfreindrait ce nouveau règlement ci-dessous?</p> <p>« 7A. BLASPHEME, INJURE OU INSULTE Nul ne peut proférer un blasphème, une injure ou une insulte envers un agent de la paix, un élu municipal ou un fonctionnaire ou employé municipal. ».</p> <p>-- Marc Edwards</p> <p>Réponse : C'est le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) qui doit donner des amendes, s'il y a lieu. Le plus important, c'est le respect. La présence des femmes est importante en politique et si ce règlement peut aider à avoir un comportement respectueux envers les élus, autant les hommes que les femmes, je pense que ce règlement-là est une bonne chose et je suis confiant que les Lambertois n'utilisent pas ce genre de langage.</p>	Mairie Greffe
3.	Anabelle Lavallée-Chabot / La Bande au Coin	<p>Est-il possible d'assouplir l'article 5C du projet de règlement concernant les nuisances pour permettre aux propriétaires d'entreprise d'avoir accès à leurs locaux.</p> <p>De plus, permettre aux propriétaires d'avoir accès à leur commerce pourrais leurs permettre d'adapter ceux-ci aux ouvertures éventuelles.</p> <p>Anabelle Lavallée-Chabot Propriétaire 49 Green, La Bande au Coin</p> <p>Réponse : C'est le gouvernement qui a mis les restrictions. Il y aura une reprise graduelle des commerces. Nous nous plions aux directives de notre gouvernement du Québec.</p>	Greffe
4.	Sonni Malo	<p>Mesdames, Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire</p> <p>Mes questions sur les règlements modifiant le règlement concernant les nuisances Article 3 < 7A. Blasphème, injure ou insulte ... Selon moi cet amendement tel que proposé semble une atteinte à certaines libertés civiles, malgré ce que peut dire la constitution canadienne. Ceci paraît plus évident lorsqu'il s'agit de la définition d'insulte.</p>	Mairie Conseil Greffe

		<p>Qui va décider ce qui constitue une telle offense dans notre Hôtel de Ville ? Quelques avocats bien payés par nous les contribuables ?</p> <p>Si quelqu'un par exemple comparait un élu municipal à Donald Trump, est-ce que ceci serait perçu comme un compliment, puisque celui-ci se considère le plus grand président qui ait existé, ou bien est-ce que ce serait vu comme une insulte, puisque des millions de gens pensent exactement le contraire ?</p> <p>Il est évident que le blasphème, l'insulte et l'injure n'ont pas leur place dans une société civilisée, mais pourquoi est-ce que l'amendement proposé concernant des élus ou des fonctionnaires municipaux a-t-il été inséré dans des règlements des nuisances ?</p> <p>N'est-ce pas là une insulte en soi ?</p> <p>Avec tous mes respects Sonni Malo</p> <p>Réponse : C'est le service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) qui recommande l'adoption de ce règlement. Il y a sûrement des cas qui ont été rapportés. D'autres villes ont emboîté le pas, je me fie au jugement du service de police. Nous l'appliquerons tout simplement sous recommandation du SPAL.</p>	
5.	Hugues Létourneau	<p style="text-align: center;">Questions à poser au Conseil de ville en lien avec l'ordre du jour du 20 avril 2020 Par Hugues Létourneau Président du Conseil d'administration du Réseau Écocitoyen de Saint-Lambert 345 Green Saint-Lambert</p> <p>(4.2) Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019</p> <p>Ma question : Le conseil municipal a-t-il l'intention de tenir une assemblée publique pour présenter le rapport financier et le rapport du vérificateur?</p> <p>Réponse : Nous vivons une situation particulière. Nous sommes en vidéoconférence, mais quand ce sera rétabli, et compte tenu des questions des citoyens inquiets de la situation financière de la ville, nous tiendrons un point d'information plus complet. Le comité des ressources humaines et des finances prendra acte du rapport du directeur des finances. Par la suite, nous pourrons faire une rencontre dès que possible pour vous donner l'information, en respectant les directives de distanciation. Des informations tout au long de l'année pour s'assurer que les finances sont en santé.</p>	Greffe

	<p>(4.3) Création du fonds vert.... Ma question : A quoi va servir le fonds vert?</p> <p>Réponse : C'est une somme d'argent à la disposition du conseil pour avoir des sommes disponibles pour l'environnement. On a un comité créé à cet effet on va améliorer l'environnement à Saint-Lambert.</p> <p>(4.7) Virement budgétaire du fonds dédié aux projets citoyens vers le fonds d'immobilisation Pourquoi ces projets citoyens n'ont pas été réalisés? Pourquoi ce montant n'est pas versé dans le fond vert?</p> <p>(5.3) Restructuration de la Direction du greffe, engagement d'une directrice du greffe et du contentieux et d'une chef de division du contentieux ... Pourquoi cette restructuration? Ses avantages Quel va être le coût annuel et à long terme de cette restructuration?</p> <p>Réponse : Je rappelle qu'il y a deux départs au greffe, Mme Pellerin, assistante greffière, et Mario Gerbeau, notre greffier. Nous avons choisi d'engager ce soir une avocate et une autre personne qui va s'occuper des opérations et nous assister lors de nos caucus. Aussi, il y aura des élections en 2021, c'est dans ce contexte que nous avons pris cette décision. Notre comité des ressources humaines et des finances a étudié ce dossier. Nous remplaçons deux personnes par deux personnes. La production à l'interne d'avis juridiques est aussi un avantage.</p> <p>(6.5). Rejet des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres n° 20ENV01 ayant pour objet les travaux d'élagage, d'haubanage, d'abattage et d'essouchage Ma question : Quand la ville va-t-elle déposer un nouvel appel d'offre?</p> <p>Réponse : Cela va se faire. Les élus ont émis leurs commentaires en caucus. L'administration va se pencher là-dessus rapidement.</p> <p>(7.1) Demande afin d'embaucher une ressource pour accompagner la ville dans le redéveloppement de la rue Saint-Charles. Mes questions : Les citoyens ont participé à la vision de Saint-Lambert 2035, Le réseau écocitoyen de Saint-Lambert a déposé un mémoire élaboré pour appuyer ce processus, avez-vous l'intention d'impliquer le Réseau écocitoyen dans ce processus? La ville de Saint-Lambert a investi plusieurs milliers de dollars dans la confection de son plan d'urbanisme. Le dépôt du plan a été remis à deux reprises, comment expliquer cette nouvelle dépense alors que la vision globale de notre ville n'a pas été présentée aux citoyens?</p>	
--	---	--

		<p>Réponse : Nous avons formé un comité de redéveloppement avec les conseillers Philippe Glorieux et France Desaulniers comprenant également des citoyens. Ce comité est accompagné par la firme BC2. Ce point est à l'ordre du jour à la demande d'un conseiller. Les membres du conseil vont être appelés à voter pour ou contre la proposition sur la table.</p> <p>(7.2) Demande afin de considérer l'implantation d'un système d'alertes déneigement Ma question : quel va être le coût de l'implantation? Pourquoi faut-il faire comme les autres villes?</p> <p>Réponse : Un comité de mobilité se penche sur le dossier et ce soir. Madame Julie Bourgoin aura un commentaire à faire là-dessus. Je vais laisser Mme Bourgoin en parler dans son tour de table. Ce n'est pas quelque chose qui sera adopté ce soir, mais c'est de donner le mandat au comité de gestion des déplacements de se pencher sur la question.</p>					
6.	F.W. Valliant	<p>Dear Sir:</p> <p>In the Ordre du Jour for the April 20, 2020 meeting, the City appears to have capitalized over \$1.6 million of expenses related to the year ended December 31, 2019 year, as follows:</p> <table><tr><td>Item 4.2 - 2019 Audited Statements Page S34</td><td>\$900,000</td></tr><tr><td>Item 4.5 - 2019 PCP details</td><td>\$700,000 (voir tableau ci-joint)</td></tr></table> <p>My questions are as follows :</p> <p>Comparability is one of the generally accepted accounting standards for financial statement presentation. The amount of \$1.6 million represents a material amount for the City of Saint Lambert and the effects on the financial statements should have been detailed. Without proper disclosure, a reader cannot meaningfully analyse changes in expenses.</p> <p>Why was there no proper disclosure in the 2019 Audited Statements?</p> <p>Réponse : Le rapport financier est un formulaire standard créé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour lequel nous ne pouvons pas ajouter plus de détails.</p> <p>2 In addition to the \$1.6 million, did the City capitalize any other expenses for the year 2019?</p> <p>Réponse: non</p>	Item 4.2 - 2019 Audited Statements Page S34	\$900,000	Item 4.5 - 2019 PCP details	\$700,000 (voir tableau ci-joint)	Greffe
Item 4.2 - 2019 Audited Statements Page S34	\$900,000						
Item 4.5 - 2019 PCP details	\$700,000 (voir tableau ci-joint)						

		<p>3 Page S34 of the 2019 financial statements states that salary in the amount of \$433,000 was capitalized for the prior year - 2018. No such amount was disclosed on the 2018 financial statements.</p> <p>Why was there no disclosure in the 2019 Audited Statements?</p> <p>Réponse : Le montant n'était pas jugé important par le passé, donc, il était présenté à la ligne 3 dans « Biens et services ». Puisque le montant est plus élevé cette année, nous l'avons présenté distinctement et notre auditeur nous a demandé d'ajuster le comparatif. Aucune mention n'a été faite sur l'ajustement du comparatif dans les notes complémentaires, car le montant est jugé non important.</p> <p>Yours truly,</p> <p>F.W. Valliant 115 Rivermere</p>	
7.	Denis Lecompte	<p>Première période de questions ayant rapport a l'ordre du jour du 20-04-2020.</p> <p>Bonjour monsieur le maire, mesdames et messieurs du conseil.</p> <p>Au point divers de la rencontre du CCU-200219-12, Madame Larose fait un résumé du dossier et cite, qu'une déconstruction du bâtiment existant est prévue mais aucun plan officiel n'a encore été déposé a la ville.</p> <p>Donc, concernant le projet du 263 Elm,</p> <p>Question 1 :Pourriez-vous nous détailler le résumé du dossier dont madame Larose faisait mention et détaillez-nous ou en est rendu le dossier a ce jour soit deux mois plus tard!.</p> <p>Question 2 : Concernant le projet du temple Maçonnique, est-ce que le terme déconstruction est toujours utilisé dans le dossier ou on parle dorénavant de démolition?</p> <p>Question 3 : Ou en est rendu le service d'urbanisme dans le suivi du dossier du 251 Birch après avoir dit il y a deux mois que le dossier suit son cour!</p> <p>Réponse : M. Lecompte revient aussi à la fin de la deuxième partie des questions. Nous répondrons à la deuxième période de questions.</p>	Greffe

8.	Evelyne Daigle	<p>Bonjour,</p> <p>Questions à poser au Conseil de ville en lien avec l'ordre du jour du 20 avril 2020.</p> <p>(4.3) Qui gère le fonds vert et établit les priorités? Est-ce que le comité en environnement, où siège un de nos membre Sushil Handa, est consulté?</p> <p>Merci,</p> <p>Evelyne Daigle Vice-Présidente du Conseil d'administration du Réseau Écocitoyen de Saint-Lambert 285 Green Saint-Lambert</p> <p>Réponse : Plusieurs comités travaillent sur divers dossiers. Ils ont des pouvoir de recommandation. Le comité d'environnement donne des orientations, mais c'est le conseil qui autorise les dépenses.</p>	Greffe
9.	Edith Lemieux	<p>Objet: Questions</p> <p>Au point 5.3</p> <p>Restructuration de la greffe</p> <p>1) Pourquoi le greffier M Gerbeau quittera-t-il ses fonctions? Ce roulement de personnel est-il justifié? Dans l'administration actuelle, on a déjà perdu de nombreux cadres essentiels :À la bibliothèque, à la direction des Loisirs, du département du Génie, des Ressources humaines, et maintenant au service du greffe...et qui reste encore.</p> <p>Réponse : Le roulement de personnel est fréquent dans les municipalités. Je rappelle qu'il y a eu deux départs, nous procédons à deux embauches. Me Gerbeau aura le mot de la fin, vous aurez probablement une réponse complémentaire sur la raison de son départ.</p> <p>2) Quelle est la raison qui justifie les changements dans le règlement sur les nuisances et qui devra payer les futurs frais juridiques</p>	Greffe

Mis à jour le 28 avril 2020

		<p>3) Qui a initié cet amendement et quels sont les conseillers qui sont en faveur du changement au règlement sur les nuisances qui menacera le droit d'expression.</p> <p><u>Réponse</u> : Cette question a déjà été répondue.</p>	
--	--	---	--

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 20 AVRIL 2020

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1.	Marise May	<p>Hello,</p> <p>I am a resident of Saint-Lambert, wondering if you could please let me know whether Saint-Lambert plans to install and activate 5G internet? Is this a topic of discussion and decision making at the municipal council meetings?</p> <p>Thank you, Marise May</p> <p><u>Réponse</u> : C'est la première fois que nous sommes saisis d'une telle demande alors cela n'a pas fait l'objet de discussion au sein du conseil jusqu'à maintenant.</p>	Greffe
2.	John Fortin	<p>I have recently see the city of Longueil is able to use utube to broadcast city meetings My question is Why cant the city of saint lambert do so too John fortin 519 notre dame</p> <p><u>Réponse</u> : C'est une première et le Conseil municipal va en faire l'évaluation pour voir ce que nous ferons dans l'avenir.</p>	Greffe

<p>3.</p>	<p>Marc Edwards</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Marc Edwards 766 Boulevard Queen, Saint-Lambert, QC J4R 1J8</p> <p>Voici mes questions:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le site de la Ville de Saint-Lambert parle d'un plan stratégique 2014-2018 qui est le fruit de consultations et de délibérations entreprises en 2012. Comment expliquez vous qu'après 2 ans et demi en poste vous avez été incapable de mettre en place un nouveau plan stratégique?2. Combien de réunions traitant spécifiquement du déséquilibre fiscal avec l'agglomération de Longueuil ont eu lieu avec les membres de votre conseil? Quand croyez-vous être en mesure de présenter aux citoyens de Saint-Lambert une stratégie appuyé par la majorité du conseil?3. Publiez-vous, tel que promis, les présences des membres du Conseil aux diverses réunions du Conseil? Où puis-je trouver cette information?4. Vous indiquez fréquemment que Saint-Lambert demeure la ville la plus sécuritaire de l'agglomération. Quels indicateurs utilisez-vous pour faire cette affirmation et comment est-ce que ces indicateurs évoluent dans le temps à Saint-Lambert? En autre mot est-ce que la criminalité augmente à Saint-Lambert? Est-ce que ces augmentations vous inquiètent et que faites vous pour y remédier?5. En cette période où les gens ne peuvent assister aux réunions du Conseil et poser des questions en personne, vous proposez que les gens soumettent des questions par écrit mais exigez que les gens posent des questions de façon respectueuses. En relisant certaines de vos réponses de la dernière réunion, ce respect semble, à quelques occasions, être à sens unique. Comment expliquez ce manque de respect envers les gens que vous représentez, qui vous ont élu?6. Êtes vous inquiet que les revenus de taxes de mutation ne soient pas à la hauteur des montants budgétés? Avez-vous revu vos prévisions budgétaires en ce sens? À combien ce chiffre le manque à gagner? Où allez vous trouver l'argent? <p>Bien à vous, -- Marc Edwards</p> <p>Réponse : Certains dossiers sont retardés au conseil municipal. Parfois, nous avons des compréhensions différentes et nous ne nous entendons pas sur certains dossiers. Pour différentes raisons, c'est ça la politique malheureusement. Certains dossiers ne sont pas menés à bon port.</p>	<p>Mairie Greffe</p>
-----------	----------------------------	---	--------------------------

		<p>Réponse : Dans un premier temps il y a le comité des finances de l'agglomération et c'est David Bolwes qui y siège. À la table des maires, au-delà de six réunions sur le déséquilibre fiscal ont eu lieu. Je remercie Sylvie Parent pour sa collaboration, elle est très sensible aux demandes de Saint-Lambert et nous travaillons encore sur ce dossier. Lors de l'adoption du budget d'agglomération 2020, nous avons voté contre et le dossier n'est pas fermé. Le nouveau comité des ressources humaines et des finances a déjà un point à l'ordre du jour ce jeudi pour discuter de la stratégie de la fiscalité de l'agglomération et des difficultés de Saint-Lambert à ce niveau.</p> <p>Réponse : Chaque mois, les présences des élus n'est plus comptabilisée. Je vais vous revenir sur les présences des dernières réunions prochainement. Nous rétablirons le système de présences.</p> <p>Réponse : Chaque année, le directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) rencontre chaque maire de l'agglomération. Ils nous présentent les statistiques sur la criminalité de notre ville. Nous sommes la ville la plus sécuritaire de l'agglomération basé sur ce rapport officiel de la police de l'agglomération de Longueuil.</p> <p>Réponse : Les premiers gestes ont été de mandater le directeur des finances de ne nous faire un état des dépenses et revenus. Ce travail sera présenté jeudi prochain au comité des ressources humaines et des finances, puis aux élus par la suite. Compte tenu de la pandémie, nous allons vous tenir informés le plus rapidement possible sur les finances de la ville.</p>	
4.	Marc Robert	<p>Bonjour. Nous souhaitons que la question suivante soit répondue lors de la réunion du Conseil de ce soir:</p> <p>" Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers, M. le Greffier: Chaque jour, des articles de journaux tant américains, canadiens que québécois nous annoncent des fermetures temporaires d'usines alimentaires pour cause de la présence de coronavirus chez leurs employés. Les moins de 70 ans expérimentent comment, malgré toute la bonne volonté des commerçants épiciers de St-Lambert et de leurs employés, dont nous saluons d'ailleurs le travail, faire son épicerie n'est plus comme avant sans parler des 70 ans+ qui ne peuvent simplement plus y aller. Tout ceci illustre l'importance de faire le maximum pour assurer la meilleure sécurité alimentaire possible.</p> <p>Dans ce contexte, notre groupe de jardiniers a préparé et remis aux fonctionnaires municipaux une procédure élaborée qui assurerait, à notre avis, à la fois l'ouverture du Jardin communautaire et une protection adéquate à ses usagers, incluant au groupe de jardiniers/jardinières faisant partie des 60/70 ans+. En substance, cette procédure assure que, dans tous les moments où le Jardin serait ouvert, jamais deux jardinets juxtaposés ne seraient travaillés en même temps, rencontrant ainsi les normes de distanciation de deux mètres qu'il est évidemment essentiel de respecter intégralement. D'autres règles de sécurité relatives notamment aux outils et aux déplacements sont aussi présentées dans cette procédure. Bien sûr, tout ceci implique des restrictions aux libertés que connaissent habituellement les jardiniers dans l'utilisation de leurs jardinets mais, en ces temps de covid-19, qui ne connaît pas de limites à cette liberté habituelle.</p>	Grefte

		<p>Pouvez-vous confirmer que le Jardin communautaire sera ouvert incessamment et que le groupe des 60/70ans+ pourra y accéder, une fois établi les restrictions d'usage particulières exigées par le virus?</p> <p>En conclusion, nous désirons réitérer le message, déjà formulé cette semaine, à l'effet que nous sommes prêts à travailler avec le service des Loisirs pour développer les consignes ou les normes de l'opération dans ces temps de Covid-19. Merci d'avance de l'attention que vous apportez à ce dossier qui est important pour nous"</p> <p>Signé: Raphaëlle Chapleau, Serge Émond, Caroline Guay, Ophera Hallis, Sushil Handa, Catherine Paquet, Marc Robert, Françoise Simard et Deborah Weissberg.</p> <p>NOTE ADDITIONNELLE: pour toute question relative à la question posée ci-haut n'hésitez pas à communiquer avec moi-même, Marc Robert (du 590 Curzon).</p> <p>Réponse : Les membres du comité ont fait leurs suggestions pour une ouverture le plus rapidement possible avec distanciation sociale. La volonté du conseil est de le faire, avec votre collaboration. France Désaulniers a eu une discussion avec des membres du comité. Nous avons de bonnes nouvelles, car nous voulons les ouvrir. Devant le sérieux de cet organisme, nous avons les garanties que ceci peut aller de l'avant. Mme Désaulniers fera un complément dans son tour de table.</p>	
5.	Pierre Sénécal	<p>Bonjour,</p> <p>Après avoir reçu les informations financières de 2009 à 2019 pour les frais divers payés ainsi que les remboursements fait par la municipalité aux deux club de golf, je constate que l'écart est encore plus criant en faveur du Country Club de Montréal (qui est un organisme à but lucratif) par rapport au Club de golf de Saint-Lambert (géré par un organisme sans but lucratif). Voici le tableau illustrant l'avantage dont bénéficie le Country Club de Montréal par rapport au Club de golf de Saint-Lambert ci-dessous:</p> <p>Country Club de Montréal Loyer et frais divers payé à la Ville de Saint-Lambert de 2009 à 2019 inclusivement: 1 539 949.62 \$</p> <p>Réponse : La totalité des revenus provient de la taxation foncière. Il n'y a donc aucun frais divers. Il est à noter que le Country Club assume lui-même ses frais d'entretien pour le terrain et le bâtiment. Il n'a donc pas à rembourser la ville pour des dépenses engagées. Le chiffre est bon. Rappelons que le CCM a des responsabilités propriétaires, étant un emphytéote. Le CCM a investi dans l'actif la somme de 2 945 762 \$.</p> <p>Payé par la Ville de Saint-Lambert pour des événements au Country Club de Montréal: 982 458.15 \$ (Party de Noël des employés, Journée de golf du citoyen, Cocktail, etc.)</p>	Mairie Conseil M. Gerbeau

	<p>Réponse : On omet un détail dans les explications soit le remboursement de taxes foncières et des intérêts qui en découlent qui représente 833 937.07\$ soit 85% du total. Pour le reste il y a 121 018.98\$ pour les journées de golf du citoyen, et 27 502,10 en événements civiques.</p>	
	<p>REVENU NET DE 2009 à 2019 POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT: 557 491.47 \$</p>	
	<p>ÉVALUATION FONCIÈRE AU 5 RIVERSIDE (Immeuble du Country Club de Montréal): 5 459 300.00 \$</p>	
	<p>Réponse : De 2009 à 2019, il y a eu plusieurs valeurs, dont certaines ont été révisées.</p>	
	<p>Club de golf de Saint-Lambert</p>	
	<p>Loyer et frais divers payé à la Ville de Saint-Lambert de 2009 à 2019 inclusivement: 468 562.13 \$</p>	
	<p>Réponse : Le revenu de loyer est de 348 196,28\$, le club de golf est exempt de toutes taxes et il nous rembourse certaines dépenses que la ville engage, le total remboursé de 2009 à 2019 a été de 120 365,85 \$.</p>	
	<p>Payé par la Ville de Saint-Lambert pour des remboursements de frais divers: 17 534.37 \$ (Frais d'abattage d'arbres, Filet de protection, Publicité, etc.)</p>	
	<p>Réponse : En plus des dépenses assumées par la ville, celle-ci a remboursé directement des dépenses de 9 836,87 \$ pour des événements civiques.</p>	
	<p>REVENU NET DE 2009 à 2019 POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT: 451 027.76 \$</p>	
	<p>ÉVALUATION FONCIÈRE AU 325 GOLF (Immeuble du Club de golf de Saint-Lambert) 1 653 200.00 \$</p>	
	<p>Réponse : Il est à noter que les propriétés de la ville ne sont pas systématiquement évaluées à chaque rôle et ne reflètent toujours pas la réalité, mais les évaluations des derniers rôles ont été :</p>	
	<p>2010 1 896 200 \$ 2013 2 129 400 \$ 2016 1 897 100 \$ 2019 1 653 200 \$</p>	
	<p>Il faut noter que l'évaluation est une compétence d'agglomération.</p>	

		<p>Vous trouverez dans pièces jointes un fichier de format Excel intégrant ces données afin que vous puissiez vérifier l'exactitude des informations précédentes.</p> <p>Considérant le fait que j'ai porté à votre attention l'arrêt rendu par la Cour suprême du Canada le 30 juin 2004 qui précise les règles relatives à l'obligation des municipalités de motiver certaines de leurs décisions. Cette jurisprudence rappelle que les municipalités sont tenues d'exercer leur pouvoir équitablement, de bonne foi et en tenant compte de l'intérêt public. Autrement dit, le conseil municipal est tenue à une obligation d'équité procédurale lorsqu'il rend une décision administrative qui touche les droits, privilèges ou biens d'une personne.</p> <p>Or, à la lumière des informations disponible ci-dessus, force est de constater que l'entreprise à but lucratif connu sous la raison sociale de "Country Club de Montréal" a bénéficié d'un "avantage" avec un déboursé (frais à payer versus revenu perçu à la municipalité) de 557 491,47 \$ seulement pour un immeuble dont l'évaluation foncière est 3,3 fois plus élevé que le Club de golf de Saint-Lambert qui a déboursé un montant presque similaire de 451 027,76 \$ sur dix ans!</p> <p>Réponse : Voir les explications ci-haut qui permettent de faire une comparaison sur les mêmes bases. Votre conclusion est fautive, parce que le CCM est un emphytéote.</p> <p>Question: Est-ce que le conseil municipal de Saint-Lambert compte modifier sa politique de location des actifs municipaux afin de respecter l'équité procédurale découlant du jugement de la Cour suprême du Canada en date du 30 juin 2004?</p> <p>En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à cette demande,</p> <p>Pierre Sénécal 20-203 Argyle, Saint-Lambert</p> <p>Réponse : Il n'y a pas d'orientation politique pour modifier la situation actuelle. Les deux terrains de golf sont zonés « PARC ».</p>	
6.	Claude Ferguson	<p>Monsieur le Maire et les conseillers,</p> <p>Merci de nous donner la possibilité de soumettre nos questions.</p> <p>Depuis un certain temps, un dossier de la Ville suscite plusieurs questionnements suite à des dénouements inattendus : celui le restauration et intégration architecturale de l'ancien Temple maçonnique. Même si je ne suis pas un expert dans ce domaine, je supporte entièrement les</p>	Greffe

efforts de la Ville pour la conservation d'un élément aussi important de notre patrimoine. Dans ce cas-ci, j'ai compris que des conditions particulièrement favorables avaient été octroyées à un promoteur d'un projet afin de lui permettre d'intégrer des éléments de cet édifice historique dans un projet commercial. Naturellement, l'offre de la Ville était conditionnel au dépôt avant février 2019 des éléments critiques d'un plan d'aménagement à la satisfaction de la Ville. Les informations qui ont émanées dans les média sont à l'effet que les conditions de l'offre de la Ville n'ont pas été remplies – et donc qu'on revenait à la case de départ (peut-être que des compensations pour la Ville auraient été de mise?).

Or, il semble plutôt que la Ville n'ait pas entrepris de nouvelles démarches ou appel d'offre, ce qui nous fait redouter que l'offre initiale puisse être maintenue sans que les travaux de restauration soient exigés. Si c'était le cas, il me semble qu'une mise au point public serait de mise, et un nouvel appel d'offre émis. Dans tous les cas, une ré-évaluation des conditions financières pour l'acquisition du terrain convoité serait également souhaitable, puisqu'il est présentement inscrit au rôle à un prix sous-évalué associé au projet initial i.e. au taux associé aux exigences de restauration et intégration de l'édifice.

J'ai fait une petite analyse des évaluations municipales des terrains avoisinants – les 'comparables'. Voici un tableau résumant les informations recueillies et les analyses en découlant :

Proprio	Adresse	Mesure frontale (m)	Superficie (m2)	Commercial	Valeur du terrain	Prix du m2	Régression multiple	À 700 \$ du m2
bmo	500 victoria	31.28	1247.3	1	632,200	507	533,397	
Perras	518-530 Victoria	16.02	608.8	1	420,300	690	370,143	
Caisse Pop	477 Victoria	21.17	1385.2	1	636,200	459	612,565	
Bell	262 Elm	67.02	3564.1	1	1,073,900	301	1,190,066	
9279-9618 QUEBEC	263 Elm	30.73	956.9	1	342,400	358	438,216	669,830
Maisons de ville	265-267 Elm	12.42	645.8	0	257,900	399	279,961	
Maisons de ville	269 Elm	18.75	326.3	0	181,200	555	152,526	
Cottage	281 Elm	17.53	351.2	0	187,200	533	164,838	
Commerces	298 Elm	8.65	92.9	1	78,000	840	221,990	
Pistache	563 Victoria	39.45	286.63	1	197,900	690	185,808	
Église	95 Lorne	39.47	2147.5	1	966,400	450	807,207	
Cottage entre les	283 Lorne	10.77	662	0	261,800	395	290,775	
Ô Prêt à manger	561-565 Victoria	39.45	286.63	1	197,900	690	185,808	

		<p>Donc, si on se base sur les évaluations de terrains avoisinant et les caractéristiques qui leurs sont propres, le prix du terrain du Temple (263 Elm), selon la Ville, devrait valoir entre \$450 000 et \$550 000 (moins les frais de démolition, évidemment), peut-être même jusqu'à \$650 000, selon le type de commerce qui s'y installerait (resto et terrasse ou condo à étage face au parc).</p> <p>Je remercie le Conseil de faire la lumière sur le dénouement de cette affaire, et de faire connaître les montants et conditions de ce qui pourrait devenir un nouvel appel d'offre de la Ville pour l'intégration de ce terrain stratégique et historique dans notre schéma d'aménagement.</p> <p>Veillez accepter mes salutations distinguées,</p> <p>Claude Ferguson 105 Avenue Edison Saint-Lambert (Québec)</p> <p>Réponse : Nous avons une entente avec M. Boivin. L'urbanisme l'a relancé. Il devait présenter des plans. En cette période de pandémie, nous sommes dans un contexte particulier. Nous allons voir avec l'urbanisme et relancer le promoteur. M. Boivin a déposé ses plans corrigés suite à des commentaires de la proposition initiale. Le directeur général ajoute que c'est présentement à l'étude par le service de l'urbanisme.</p>	
7.	Denis Lecompte	<p><u>Deuxième période de questions</u></p> <p>Rebonjour monsieur le maire, mesdames et messieurs du conseil.</p> <p>Question 1 :</p> <p>Parlez-nous des bénéfices qu'aura le projet du complexe qui sera érigé sur le terrain du 263 Elm, projet de messieurs Boivin et Dubois. Quels seront ces bénéfices pour les Lambertois!</p> <p>Réponse : Depuis 1997, ce bâtiment n'a pas généré de taxes. Nous en retirons maintenant, c'est l'avantage.</p> <p>Question 2 :</p> <p><u>Monsieur, le maire, vous n'avez toujours pas répondu a mes questions posées lors de la séance du conseil du 23 mars 2020.</u> <u>Vous indiquez en haut du document questions/réponses :</u></p>	Greffe

		<p>Le maire tient à préciser qu'il ne répondra qu'aux questions de citoyens qui se montrent respectueux dans leurs demandes d'information à la ville.</p> <p>Il me semble que je ne manque pas de respect, que mes questions sont légitimes! Je vous les remets donc en espérant toujours une réponse, merci.</p> <p>1- La dérogation mineure octroyée par la ville pour le projet de l'église était initialement justifiée par les coûts de réhabilitation de l'Église. Comme les exigences de la ville ne sont plus les mêmes, comment justifiez-vous cette dérogation mineure?</p> <p>2- Les critères de la reconstruction ayant changés, est-ce que la ville a procédé a un nouvel appel d'offre pour la vente du terrain? Si non pourquoi? N'est-ce pas un contrat de gré a gré dont la valeur nécessite un appel d'offre?</p> <p>3- Les critères de reconstruction ayant changés, quand ce nouveau projet fera-il l'objet d'une présentation aux citoyens?</p> <p>4- Comment justifier-vous que le contrat de construction serait octroyé a un citoyen (via son incorporation) qui a procédé a une construction sur sa maison personnelle sans respecter le permis de la ville et ses exigences?</p> <p>Réponse : Nous allons exiger une consultation publique via le comité de démolition. Lorsque le ministère des affaires municipales nous précisera la manière dont on peut tenir des consultations publiques, le projet de M. Boivin sera discuté.</p>	
8.	Edith Lemieux	<p>Église anglicane</p> <p>1) Pourquoi la ville n'a pas pu reprendre la propriété si l'acheteur n'a pas respecté les conditions spécifiées dans l'acte de vente. Où en est-on maintenant dans le dossier de l'église anglicane?</p> <p>2) Est-ce que le nouveau propriétaire actionnaire majoritaire a fait une nouvelle demande de permis de construction et un permis de démolition depuis la pandémie et est-ce que les délais seront encore prolongés ?</p> <p>3) Quand va-t-on enfin obliger les propriétaires à protéger le toit du bâtiment et éviter une pollution visuelle telle que spécifiée dans le règlement existant sur les nuisances. Quand va-t-on enfin protéger ce bâtiment historique, cet édifice a pourtant été cité par la ville.</p>	Greffe

Mis à jour le 28 avril 2020

		<p>Merci de répondre à mes questions Édith Lemieux</p> <p><u>Réponse</u> : Nous sommes dans une situation particulière. Le service d'urbanisme a demandé les plans corrigés, ils ont été reçus, ils sont étudiés. Le dossier suit son cours. Il faut se mettre dans la peau des promoteurs et attendre la reprise des activités.</p>	
--	--	--	--